ROZOY FLASH

23 mars 2011 N°110

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 mars 2011

La séance du Conseil Municipal du 11 mars, présidée par Nicolas FRICOTEAUX, Maire, débute à 20h00, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents :
José FLUCHER, Jean-Marie THOUANT, Jean-Pierre GARD, Frédéric QUIGNON, Roger ANDRE, Xavier BOULANDE, Sandrine CHARLIER, Jean-René DURTETTE, Nathalie FLUCHER, Dominique LECLERCQ, Marie-Agnès MARCHAND, Sylvain POULAIN.

Absents excusés :
Jeany MAIZIERES pouvoir à Sandrine CHARLIER
Claude MONARQUE pouvoir à Nicolas FRICOTEAUX

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Cession de terrains au Département de l'Aisne et au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire du Collège.
- Acquisition de terrains CCAS.
- Intégration de parcelles dans le domaine public.
- Convention plantations de haies.
- Conventions avec C.F.P. 02, C.C.A.S., S.I.E.M.P.P.R.
- Convention U.S.E.D.A. enfouissements de réseaux rue du Collège.
- Adhésion de la ville de Saint-Quentin à l'U.S.E.D.A.
- Questions diverses.

A la demande de M. le Maire, deux points sont ajoutés à l'ordre du jour :
- Réfection de chaussée, route de Berlise.
- Réfection de chaussée, rue de la Pommeraie.

Secrétaire de séance : Marie-Agnès MARCHAND

Après avoir adopté le compte-rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

DELIBERATIONS

CESSION DE TERRAINS AU DEPARTEMENT DE L'AISNE

Le département de l'Aisne a sollicité le transfert en pleine propriété du Collège Jules Ferry et de son terrain d'assiette à titre gratuit, en vertu des dispositions de l'article 79 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales.
Le Conseil Municipal accepte donc de céder gratuitement les parcelles bâties cadastrées :
- Section ZN n°151 pour 874 m²,
- Section ZN n°152 pour 874 m²,
- Section ZN n°183 pour 681 m²,
- Section ZN n°207 pour 594 m²,
- Section ZN n°213 pour 310 m²,
- Section ZN n°211 pour 6 207 m²,

au Conseil Général de l'Aisne.
Ce transfert de propriété s'effectuera par acte administratif de vente rédigé par les services du Conseil Général qui assumera tous les frais afférents à cette procédure.

CESSION DE TERRAIN AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DU COLLEGE

Toujours dans le cadre d'une régularisation, le Conseil Municipal décide de céder au Syndicat du Secteur Scolaire du Collège, pour l'euro symbolique, les terrains d'assiette sur lesquels a été construit le gymnase.

Maître PATE, notaire à Rozoy, sera chargé de l'acte consécutif, les frais étant supportés par le Syndicat du Secteur Scolaire du Collège.

ACQUISITION DE TERRAINS C.C.A.S.

De la même façon, il est décidé d'acquérir auprès du C.C.A.S. de Rozoy, pour l'euro symbolique, les parcelles correspondantes au parking, à l'accès au stade municipal ainsi que celles sur lesquelles sont situés le stade municipal et ses annexes.

Maître PATE, notaire à Rozoy, sera également chargé de ce transfert dont les frais seront supportés par la commune.

INTEGRATION DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC

Là encore, dans le cadre d'une régularisation, le Conseil Municipal décide de classer les parcelles ZN 210, 205, 208 et 203, correspondantes à la zone du rond-point du collège, dans le domaine public.

CONVENTION PLANTATIONS DE HAIES

Il est décidé d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces administratives concernant des demandes de subvention dans le cadre de la plantation de haies bocagères sur différents chemins et sur la zone d'activités.

CONVENTIONS AVEC C.F.P.02, C.C.A.S., S.I.E.M.P.P.R.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention à passer avec le C.F.P. 02 (Centre de formations personnalisées 02) et M. José FLUCHER, Maire adjoint, celles à passer avec le Centre Communal d'Action Sociale et le Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelle et Primaire du Pays Rostand, concernant l'accompagnement et la formation du personnel en contrat unique d'insertion (contrat d'accompagnement dans l'emploi).

CONVENTION U.S.E.D.A. ENFOUISSEMENT DE RESEAUX RUE DU COLLEGE

M. le Maire est autorisé à signer la convention à passer avec l'U.S.E.D.A. (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne) concernant l'enfouissement des réseaux rue du Collège.

ADHESION DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN A L'U.S.E.D.A.

La ville de Saint-Quentin ayant sollicité son adhésion à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (U.S.E.D.A.) et cette demande ayant fait l'objet d'un avis favorable de la part du Comité Syndical de l'U.S.E.D.A. en date du 8 décembre 2010, il est décidé de donner un avis favorable à cette adhésion.

REFECTION DE CHAUSSEE, ROUTE DE BERLISE

M. le Maire est autorisé à signer toute pièce concernant le marché pour la réfection de la voirie de la route de Berlise sachant que la maîtrise d'œuvre pour ces travaux est confiée à la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) dans le cadre de sa mission d'assistance aux communes.

REFECTION DE CHAUSSEE, RUE DE LA POMMERAIE

Le Conseil Municipal accepte une subvention du Département de l'Aisne d'un montant de 1 091.85 € correspondant à 35% du montant H.T. des travaux prévus pour la réfection d'une partie de la rue de la Pommeraie.

De la même façon que pour la route de Berlise, la D.D.T. sera chargée de la maîtrise d'œuvre des travaux.

M. le Maire est autorisé à signer toute pièce concernant le marché de travaux à passer.

QUESTIONS DIVERSES

ECLAIRAGE PUBLIC

M. Jean-Marie THOUANT, Maire-adjoint, explique à l'assemblée que des taxes sur la consommation d'électricité pour l'éclairage public, dont les collectivités étaient jusqu'alors exemptées, doivent être désormais prises en charge depuis le 1er janvier.

Cette nouvelle disposition entraînera un surcoût d'environ 1 300 € pour la commune sur une année.

Afin de contrebalancer cette hausse, il est décidé de réduire la consommation et donc de baisser d'environ 1 heure par jour (en moyenne) l'amplitude d'ouverture de l'éclairage public.

Les nouveaux horaires seront donc les suivants :

Dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi : fermeture à 22h30 (au lieu de 23h15 actuellement)

Vendredi : fermeture à 1h00 au lieu de 2h00

Samedi : fermeture de l'éclairage le dimanche matin pendant 1h (nuit du samedi au dimanche).

RECENSEMENT

M. le Maire fait le point sur les résultats du recensement. Contrairement à ce qui semblait ressortir des 1ères collectes, une légère baisse de la population d'environ 1,7 %, soit 18 habitants devrait être enregistrée par rapport à 2006. Ces chiffres doivent néanmoins être confirmés par les services de l'I.N.S.E.E. et seront communiqués officiellement d'ici quelques mois.

AMIS DE ROZOY ET DE SA COLLEGIALE

M. le Maire informe l'assemblée que l'association "Les Amis de Rozoy et de sa Collégiale" a été agréée par les services fiscaux et donc peut désormais recevoir des dons déductibles des impôts à hauteur de 66 %.
C'est une excellente nouvelle compte tenu de l'objet de cette association, relatif notamment à la sauvegarde de la Collégiale Saint-Laurent.

TERRAIN MULTI ACTIVITES

M. Jean-Pierre GARD fait état de la crainte de riverains concernant les nuisances liées à l'utilisation du terrain multi activités de la rue Jean Mermoz.
Il est décidé d'être particulièrement vigilants à ce sujet et de fermer temporairement cet espace en cas d'utilisation non conforme aux règles établies.

VENTE DE TERRAINS MARLOT-MONARQUE

M. le Maire informe l'assemblée de la proposition d'achat d'un terrain communal contigu à leur propriété (cadastré AB 273 en surplomb de la cour de l'ancienne cantine Digue) par M. MARLOT d'une part et M. Sébastien MONARQUE d'autre part.
Les autres riverains de ce terrain seront contactés.

Après l'évocation de dossiers en cours et la convocation de réunions de commissions, un tour de table clôture la réunion à 23 heures 30.

INFORMATIONS GENERALES

ESSAI SIRENE

Afin d'en vérifier le fonctionnement, l'ancienne sirène des pompiers, située à la Salle des Fêtes, sera lancée **le dimanche 3 avril, à 12h00.**

MAISON DE RETRAITE DE LIESSE

La maison de retraite de Liesse ouvrira un accueil de jour (8 places) à compter du 5 septembre 2011, du lundi au vendredi, de 9h30 à 16h30.
Le transport des participants pourra être assuré par la maison de retraite jusqu'au domicile des personnes accueillies. Renseignements au 03.23.22.30.63.

THEÂTRE

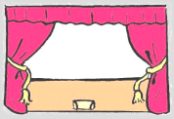

MANDY COMEDIE se produira à Rozoy, à la Salle des Fêtes, les samedi 9 (20h30) et dimanche 10 avril (14h30).
Réservations et renseignements au 06.04.13.89.33 (tarif plein : 8 € - enfants moins de 11 ans : 4 €)

LES AMIS DE ROZOY ET DE SA COLLEGIALE

Assemblée Générale Ordinaire de l'Association
« Les Amis de Rozoy et de sa Collégiale »
Le samedi 26 mars 2011 à 10h30
En mairie de Rozoy
Sont invités les adhérents et tous ceux qui s'intéressent à notre village.

PERMANENCES GENEALOGIE

2ème trimestre 2011

vendredi 15 avril — De 14h00 à 17h00
vendredi 20 mai — Totale gratuité
vendredi 17 juin

FOYER RURAL DU PAYS ROSTAND
RANDONNEES PEDESTRES
CALENDRIER D'AVRIL À JUIN 2011

Mardi	12 avril	Samedi	28 mai
Samedi	30 avril	Mardi	7 juin
Mardi	10 mai	Samedi	25 juin

Départ à 14 h 00 place de l'Europe
Gratuit pour les adhérents
2,00 € pour les non adhérents

Pour tous renseignements,
tél. 03 23 98 82 08
ou 03 23 98 11 90

M. Gilles QUEILLE, Président
et
les membres du Conseil d'Administration
ont le plaisir de vous convier à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du Syndicat d'Initiative des Portes de la Thiérache
Prévue le mercredi 30 mars à 20h00
Au 320, rue des Verseaux 02360 Rozoy-sur-Serre

Syndicat d'Initiative des Portes de la Thiérache
320, rue des Verseaux 02360 Rozoy-sur-Serre
Tél : 03.23.98.50.39. Fax : 03.23.98.87.67.
carolinedupuy@wanadoo.fr

NE LAISSEZ PAS VOS CHIENS DIVAGUER !

Il arrive fréquemment que l'on croise un chien errant dans la commune. Est-il utile de préciser qu'un chien n'est pas un humain et, qu'aussi gentil soit-il, il peut avoir une réaction imprévisible dans un contexte favorisant ? Même dans une rue peu fréquentée, il suffit d'une fois pour que l'animal errant provoque un incident.
Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique sur la voie publique (article L. 211-19-1 du Code Rural).
Les chiens doivent donc être tenus en laisse sur la voie publique pour la sécurité de tous et en particulier des enfants.

CYCLOTOURISME

Les sorties « randonnées » cyclo débuteront le dimanche 3 avril. Départ 9h30 de la place de l'Europe.
Plusieurs groupes pourront être constitués suivant les aptitudes de chacun.
Renseignements auprès du Foyer Rural au 03.23.98.73.07 ou auprès de José FLUCHER.

ENQUETE PUBLIQUE EOLIENNES

La société ENERTRAG ayant déposé des demandes de permis de construire pour l'édification de 12 éoliennes sur le territoire de la commune de Renneville, une enquête publique se déroulera du lundi 4 avril au jeudi 5 mai 2011 inclus en mairie de Renneville où seront tenus à disposition du public le dossier et le registre d'enquête (le lundi de 9h00 à 12h00 et le jeudi de 14h00 à 17h30.
D'autre part, M. Claude VIOT, commissaire enquêteur, recevra les observations du public aux dates suivantes :

- Lundi 4 avril de 9h30 à 11h30
- Samedi 16 avril de 9h30 à 11h30
- Jeudi 28 avril de 14h30 à 16h30
- Jeudi 5 mai de 14h30 à 16h30

Atelier Enfants
Initiation informatique

Deuxième période
Du 10/03 au 14/04/2011

Depuis le mois de janvier, nous nous rejoignons tous les jeudis après l'école à la salle informatique.

Nous avons appris à nous servir d'un traitement de texte (Open Office) avec lequel nous avons réalisé une fiche personnelle avec une photo et des images illustrant nos passions.
Nous sommes allés chercher ces images sur Internet.

Par la suite, nous avons découvert un logiciel de montage vidéo (Movie Maker) qui nous a permis de créer un diaporama avec toutes nos photos sur lesquelles nous avons fait apparaître le prénom de chacun.

Depuis la rentrée, nous travaillons sur les graphiques et en voici quelques exemples !

A bientôt !!

Composition de notre atelier :

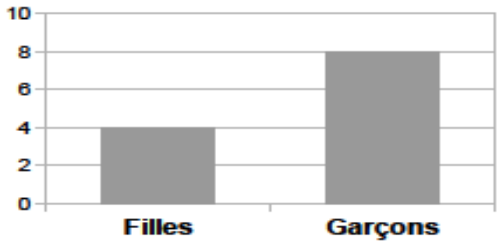

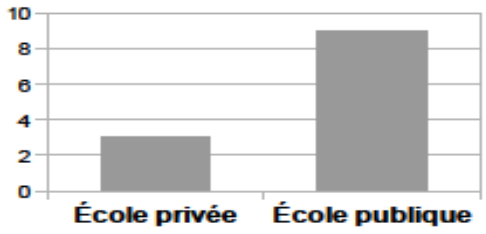

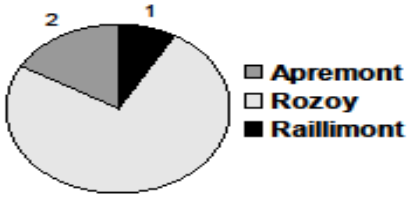

9